

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

60 - OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2023-11

Nombre de conseillers	
en exercice	11
présents	9
votants	9
absents	2
exclus	0

De la commune de PARNES

Séance du lundi 3 avril 2023 à 20:30

Date de convocation :

24 mars 2023

Date d'affichage :

24 mars 2023

ObjetAutorisation
donnée au maire
de signer une
ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LAROCHE Pascal

Etaient présents :

Messieurs Pascal LAROCHE, Patrice BOISSEL, Franck FERET, Michel ARDANA, Landry LEPAGE, Frédéric RICHEVAUX, Patrice MALLEMONT, Bruno VUILLERMOZ et Madame Catherine CROSNIER

Etaient absents :

Messieurs Stéphane BOURI, Jean-Luc DUMONTIER

Secrétaire de séance :

M. Frédéric RICHEVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des projets de dépenses de l'exercice et précise que dans l'attente du versement des dotations et subventions accordées, afin de faire face au décalage temporaire de trésorerie, il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie, assurant le relais des sorties et entrées de fonds, pour un montant de 150 000€.

Le Crédit Agricole propose une Ligne de trésorerie d'une durée de 12 mois d'un montant de 150 000€ au taux variable sur index euribor.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- *De souscrire auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Oise une ligne de trésorerie aux caractéristiques suivantes :*
 - *Montant : 150 000.00 €*
 - *Durée : 12 mois*
 - *Taux : variable sur index euribor 3 mois jour étant convenu que si l'euribor est inférieur à zéro (0), il sera réputé égal à zéro (0) augmenté d'une marge de 0,95 % (soit à titre indicatif un taux euribor de 2.908 % au 22/03/2023 + marge de 0.95 % = 3.858%)*
 - *Remboursement du capital : in fine*
 - *Périodicité des intérêts : Trimestriels*
 - *Frais de dossier : 300 €*
- *D'inscrire les intérêts payés, ainsi que les commissions diverses, au budget, puis au compte administratif, et en cas de besoin, de créer et de mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour*

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 060-216004812-20230403-2023D11-DE



en assurer le paiement.

• De prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

• Confère à Monsieur le maire, Pascal LAROCHE, toute délégations utiles pour la réalisation de la ligne de trésorerie, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de BEAUVAIS le

7 avril 2023

Fait le, 7 avril 2023

Le Maire

